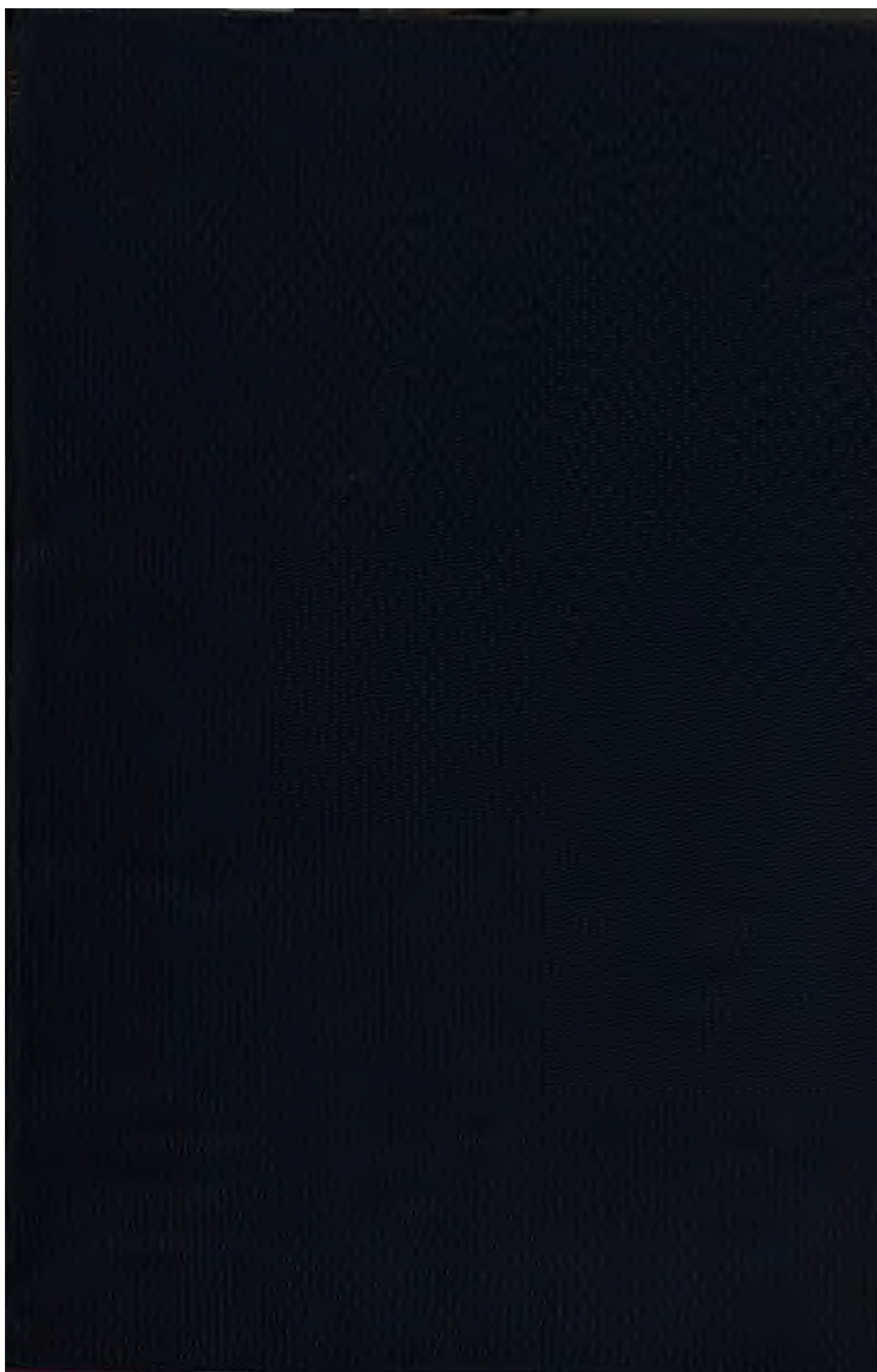
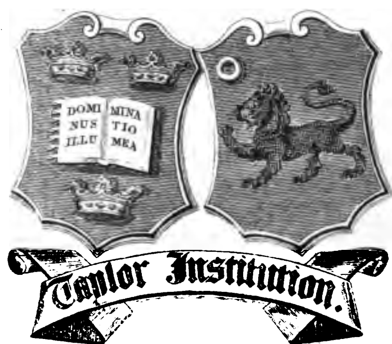
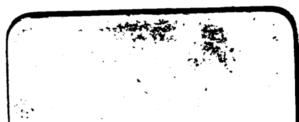



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



# GRAMMAIRE

## HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

---

# LEÇON D'OUVERTURE.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

# LANGUE FRANÇAISE

COURS PROFESSÉ A LA SORBONNE

RUE GERSON, EN 1868,

PAR

GASTON PARIS.

## LEÇON D'OUVERTURE.




PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
67, RUE RICHELIEU, 67

1868

MESSIEURS,

L'objet de ce cours est la *Grammaire historique de la langue française*. Je voudrais, dans cette première leçon, définir exactement ce que j'entends par là.

La première question à laquelle j'essaierai de répondre est celle-ci : Qu'est-ce que *la langue française?* Il semble au premier abord que la réponse soit des plus simples; elle ne l'est pourtant qu'en apparence : si on pénètre au fond des choses, on reconnaît bien vite combien cette simple question soulève de problèmes délicats.

La première définition qui se présente, et celle que donneraient sans doute, au premier moment, toutes les personnes interrogées, est celle-ci : la langue française est celle que parlent les Français. Il est clair que cette formule est à la fois trop large et trop étroite, puisque les Bretons, les Basques, les Corses, les Alsaciens sont français et ne parlent pas français, et que d'autre part, hors de France, les Belges, les Suisses, les Canadiens se servent de notre langue; mais ceux qui emploient cette formule ont conscience de ce double défaut, et si elle ne soulevait pas d'autres objections on pourrait encore l'accepter. Mais il

y a des difficultés bien plus graves. Allez en Picardie, en Normandie, en Lorraine, en Saintonge; interrogez le premier paysan venu, vous n'entendrez que fort imparfaitement ce qu'il vous dira : il est français cependant. Ce sera bien autre chose si le paysan qui vous parle est gascon ou provençal; vous reconnaîtrez à grand peine dans son langage quelques mots que vous devinerez plutôt que vous ne les comprendrez, et pourtant les Gascons et les Provençaux sont des Français. Je ne dis rien, bien entendu, dans ces différentes provinces, des gens lettrés qui parlent également le langage du pays et le français, ou même le français seulement : l'histoire nous apprend d'une façon irrécusable que leurs ancêtres ne le parlaient pas, et que, par suite de circonstances politiques ou littéraires, il est devenu d'usage, dans ces pays, pour les gens cultivés, d'apprendre un langage importé d'ailleurs. — La définition ci-dessus proposée est donc complétement insuffisante.

Dirons-nous que le français est la langue de la littérature française, celle dont l'Académie a dressé le vocabulaire, dont les manuels classiques nous donnent la grammaire? Quoique plus voisine de la vérité, cette réponse laisse encore bien à désirer. D'abord un grand nombre de mots et de formes, employés journellement dans la conversation, ne se trouvent pas dans les livres; le peuple a son langage à lui, qu'un étranger qui saurait très-bien le français classique aurait souvent peine à comprendre; une littérature n'offre jamais que des fragments plus ou moins considérables d'une langue. — Puis, si la précédente formule rencontre bien vite des contradictions géographiques, celle-ci soulève des difficultés chronologiques plus graves encore. Le français du XIII^e^ siècle ne serait donc plus du français? Admettons-le un instant; au XIV^e^, au XV^e^, au XVI^e^ siècle en sera-t-il de même? Au XVII^e^ siècle, la langue qui existait avant

le moment où le français a été, dit-on, *fixé*, n'était-ce pas la langue française? Et les membres de l'Académie auxquels on doit le *Dictionnaire*, avant de l'avoir publié, ne parlaient-ils pas la même langue qu'après? — Cette seconde définition, vous le voyez, est aussi imparfaite que la première.

Pour en trouver une qui satisfasse aux deux exigences d'une définition bien faite, — de contenir tout ce qui est essentiel dans l'objet défini et de ne rien contenir qui n'y soit pas, — il faut exposer sommairement l'histoire de la langue latine sur notre sol.

Le latin populaire qui, en se modifiant diversement, est devenu les diverses langues romanes, se développa pendant mille ans avec d'autant plus de liberté qu'il n'était pas contenu et sans cesse surveillé par une grammaire officielle, réservée à la langue littéraire. Il en résulta un parler qui, dans toute l'étendue de l'empire romain, fut sans doute semblable dans son caractère général, mais qui dans les différentes régions se différencia rapidement. Pourquoi cette diversité? pourquoi les six grandes langues romanes sont-elles devenues si distinctes, et pourquoi, dans l'intérieur de chaque contrée, tant de dialectes se sont-ils formés? C'est ici un de ces cas, Messieurs, où la science prudente hésite et aime mieux se taire que de donner des réponses qui ne peuvent avoir de certitude. Quelque jour, je n'en doute point, elle sera plus avancée; on peut déjà saisir un certain nombre de faits qui se reproduisent assez régulièrement pour inviter à esquisser quelques règles générales; il est très-sûr qu'il n'y a pas d'effet sans cause et que les différences dialectales en ont une comme tous les phénomènes naturels, et il est fort probable qu'on la découvrira plus tard; mais nous n'en sommes pas là, et sauf quelques indications que je me réserve de vous soumettre dans la suite de ces leçons, je dois me borner à constater le fait

important dont il s'agit. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que le climat, la race et l'idiome primitif de chaque pays ont été, pour employer l'expression d'un illustre philologue (M. Littré), les *facteurs* de cette opération lente; mais en quelle proportion ils se sont mêlés, c'est ce que nous ne pouvons préciser exactement.

Ainsi, vers le IX<sup>e</sup> siècle, le latin populaire se parlait sous un grand nombre de formes voisines, mais déjà diverses. Les facteurs, quels qu'ils fussent, qui avaient amené cette diversité, continuant d'agir sans relâche, devaient les éloigner de plus en plus l'une de l'autre. C'est ce qui arriva en effet, comme les monuments qui se succèdent à partir de cette époque nous permettent de le constater. Bornons-nous à ce qui se passa en Gaule. Nous voyons d'abord se détacher nettement, — au moins dans leurs dialectes les plus caractéristiques (car il ne faut jamais oublier les transitions par lesquelles un dialecte en rejoint un autre) — deux grands groupes, correspondant aux divisions naturelles du nord et du midi, les deux groupes qu'on a désignés, d'après l'affirmation qu'emploie chacun d'eux, par les noms de *langue d'oc* et *langue d'oïl* ou plus tard *langue d'oui*. C'est dans ce dernier groupe que nous rencontrerons l'objet de nos recherches. Vers le XII<sup>e</sup> siècle, il devient visible que la langue d'oïl offre à son tour quelques grandes divisions; on peut en distinguer cinq, le groupe de l'est, celui du nord-est, celui du nord-ouest, celui du sud-ouest et celui du centre-nord. On appelle généralement les trois premiers groupes les dialectes *bourguignon, picard* et *normand*. Le quatrième, encore mal reconnu, peut s'appeler dialecte *poitevin*. — Entre ces quatre formes, de toutes façons, se trouve la cinquième, dont le domaine comprend à peu près la Champagne et la Brie, l'Orléanais, le Bas-Maine, le Perche, et surtout au nord la province appelée *Ile de France*, et plus anciennement *France* tout simplement. Ce nom de

*France* ou *Francia* avait bien voyagé, avant de se fixer sur ce coin de terre où je vous parle. La première fois qu'il nous apparaît dans l'histoire, il s'applique à une partie de la Hollande actuelle; puis, à mesure que les Francs s'avancent vers l'ouest, il suit le peuple auquel il est emprunté, et les géographes anciens le marquent de plus en plus près de l'empire romain. Avec les Mérovingiens il passe la frontière, et sous les successeurs de Chlodovech il désigne tout le pays occupé par les Francs, en deçà comme au delà du Rhin. Plus tard il paraît se restreindre à la *Francia occidentalis* ou Neustrie, et enfin sous les Carolingiens il ne s'applique plus qu'à une partie de l'ancienne Lyonnaise IV$^{e}$, dont le chef-lieu est Paris et dont les ducs s'appellent ducs de France; c'est du moins là son sens propre, car dès cette époque il signifie aussi, quoique plus rarement, le royaume entier que les traités de 843 avaient assigné à Charles-le-Chauve et à ses successeurs : le nom de *Carlinga*, dont on avait appelé ce royaume, comme on avait nommé *Lotharinga* les possessions de Lothaire, ne se maintint qu'en Allemagne et seulement jusqu'au XIII$^{e}$ siècle. La fortune des ducs de France, qui supplantèrent les descendants de Charlemagne et prirent le titre de rois de France, ne contribua pas peu à maintenir cette dénomination; toutefois au moyen-âge le mot *France* désigne le plus souvent la province qui reçut plus tard, à cause de sa situation entre de nombreuses rivières, le nom d'*Ile de France*.

Le dialecte parlé dans cette province et dans les provinces voisines que j'ai énumérées s'appelait donc aussi *français*, et si ce terme, comme le nom de la contrée, s'applique par exception à l'ensemble de la langue d'oïl opposée à la langue d'oc, il veut proprement dire le dialecte central, et sert souvent, dans les textes anciens, à le distinguer du Normand, du Picard et du Bourguignon. Les mêmes causes qui

firent que peu à peu la Gaule tout entière s'appela royaume de France, répandirent le Français hors de ses limites originaires, et en firent la langue des hommes cultivés du royaume entier : mais au commencement ce n'est, il faut bien le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl. Ce n'est pas même un dialecte bien nettement défini; il se rapproche, suivant la partie du domaine où on l'observe, de l'un des dialectes voisins; dans son foyer propre, à Paris et dans le Parisis, il nous présente entre les sons et les formes des autres dialectes un intermédiaire ou plutôt un équilibre qui le rendait parfaitement propre à les supplanter par la suite; c'est cependant, comme nous aurons occasion de le voir, vers le Picard et le Bourguignon qu'il penche le plus; il se sépare d'assez bonne heure du Normand, dont à l'origine il avait dû être peu distinct, et ne subit que bien plus tard une nouvelle influence de ce voisin.

A partir du XII[e] siècle, cette prédominance du dialecte de l'Ile de France sur les autres devient de plus en plus sensible; à la fin du moyen-âge il les a tous remplacés comme langue littéraire et s'est même imposé en cette qualité aux peuples qui avaient jadis donné à la langue d'oc une si riche littérature. Langue officielle du royaume, langue de la justice à partir du XVI[e] siècle, langue de la poésie, et depuis le XVII[e] siècle langue aussi de la littérature scientifique, le français, adopté par tous les habitants de notre pays qui ont quelque instruction, a réduit les dialectes, jadis ses rivaux, à l'état de simples patois, qu'on se croit en droit de mépriser et qu'on s'efforce de faire disparaître. Grâce à l'influence politique et intellectuelle de la France, il a rabaissé de même les dialectes de langue d'oïl ou d'oc qui se parlent hors de nos frontières, et il a pénétré, par une fortune sans exemple, dans le monde civilisé tout entier. On a pu rêver pour lui le rôle de langue universelle, et il a du moins été depuis plus de deux cents

ans la langue internationale de l'Europe : on a vu au siècle dernier des souverains puissants et illustres le parler presque exclusivement, et traiter comme des patois leur idiôme national; on le voit encore employé chez toutes les nations cultivées comme langue de la conversation et des grandes affaires.

Cette glorieuse destinée exerça sur le développement du dialecte de l'Ile de France une influence considérable. Au point de vue strictement philologique, l'avènement d'un dialecte au rang de langue littéraire est un accident des plus graves, qui amène nécessairement de grandes perturbations dans l'organisme. J'aurai lieu de traiter ce point plus d'une fois dans la suite de ce cours; je ne veux qu'indiquer ici ce que j'entends en signalant les langues littéraires comme plus ou moins désorganisées. Il ne s'agit en aucune façon de blâmer ce qui a peut-être été indispensable pour obtenir les résultats auxquels je viens de faire allusion; mais le grammairien ne juge pas les langues comme l'historien ou l'artiste. Il est sans doute fort heureux que le français se soit développé comme il l'a fait; mais ce développement a été souvent contraire à ses tendances organiques. Une langue est un produit naturel et en même temps un instrument pour penser et échanger ses pensées. Le plus ou moins d'avantages qu'elle offre en cette seconde qualité est tout-à-fait indépendant de la mesure dans laquelle elle possède la première. Il est bien clair que le premier besoin d'un peuple cultivé, c'est de mettre sa langue en état d'exprimer ses idées au fur et à mesure qu'elles se produisent et se compliquent : mais comme la langue s'est constituée à une époque antérieure, il n'y arrive d'ordinaire qu'en lui faisant violence. A la place de l'harmonie qui règne dans les idiômes laissés à eux-mêmes, la culture littéraire, qui manie la langue despotiquement, sans en connaître la nature et les lois intimes, introduit souvent l'ar-

bitraire et le conventionnel. Cet arbitraire et ce conventionnel sont, à un certain point de vue, la marque de la puissance de l'homme sur le langage, dont il n'est plus l'esclave et qu'il transforme et déforme à sa guise, comme tout ce dont il a besoin dans la nature : M. Bréal, avec cette lucidité qui chez lui éclaire la profondeur, a parfaitement développé ce point de vue l'année dernière, dans sa leçon d'ouverture au cours de grammaire comparée du collége de France. La langue, ainsi violentée par la culture, peut même gagner en beauté dans un certain sens; car la variété des sons, l'usage précis des formes, la richesse de la syntaxe sont certainement des éléments de beauté; seulement c'est une autre beauté que celle que nous admirons dans une langue qui s'est développée tout-à-fait spontanément. J'emprunte là-dessus une heureuse image à un jeune savant que je citerai plus d'une fois dans ce cours, M. Auguste Brachet : « Pour l'artiste, deux arbres qu'on aura tendus ou rapprochés, de manière à former un portique gracieux, pourront avoir leur charme; aux yeux du botaniste, ce ne sera qu'une monstruosité artificielle, qui n'a point sa place dans la classification de la nature. »

Quoi qu'il en soit, le dialecte français devint la langue française. C'est ce dialecte, depuis son origine la plus reculée jusqu'à nos jours, en l'embrassant également dans sa forme classique et dans son usage vulgaire, que je comprends sous ce nom; c'est de la langue française ainsi définie que je compte vous exposer la grammaire.

Mais qu'est-ce que la *grammaire* d'une langue? A quel genre d'enseignement doivent s'attendre ceux qui voudront bien suivre ce cours? C'est là ce qu'il faut maintenant expliquer.

Une langue peut être définie : l'ensemble des moyens phoniques qu'emploie un groupe plus ou moins considérable

d'hommes pour se communiquer leurs pensées. Elle comprend un certain nombre de sons, qui servent à former des mots, lesquels ont un sens déterminé, sont susceptibles de certaines modifications de forme et de modifications corrélatives de sens, et enfin forment à leur tour des groupes qui s'appellent des phrases. Il résulte de là que toute langue offre à l'observateur cinq grands points de vue : l'étude des sons, — la formation des mots, — leur interprétation, — les modifications qu'ils peuvent recevoir, — la façon dont ces mots se groupent pour composer des phrases. Laissant de côté l'interprétation, qui n'est pas du ressort de la grammaire, je dirai un mot de chacune de ces parties essentielles de la constitution d'une langue.

L'étude des sons s'appelle la *phonétique*. C'est en quelque sorte la chimie du langage; elle ne nous fait pas encore connaître les organes; elle étudie les éléments qui les composent. Elle se divise à son tour en deux grandes parties, suivant qu'elle étudie dans une langue le système des voyelles (*vocalisme*) ou celui des consonnes (*consonantisme*). Dans les voyelles, il faut distinguer la nature, la quantité et l'accentuation. Les consonnes ne sont susceptibles ni de quantité ni d'accent; mais, outre leurs différences essentielles, elles sont sujettes, au moins plusieurs d'entre elles, à des variations de nature et de degré; c'est ainsi qu'on distingue, d'après les organes vocaux qui les profèrent, les labiales *(b, p)*, les dentales *(d, t)*, les gutturales *(gh, k)*, etc.; et dans l'intérieur de ces classes se produisent les distinctions de degré entre les *douces* ou *moyennes (b, gh, d)*, et les *fortes* ou *ténues (p, k, t)*. — On voit de suite que la phonétique d'une langue est la base principale et première de son originalité; ce qui vous frappe dès l'abord, si vous comparez le français à d'autres langues, c'est la diversité phonétique. Qui n'a remarqué cent fois, par exemple, quelle différence établit entre les autres

langues romanes et la nôtre la substitution de l'*e* muet à un grand nombre de voyelles sonores, ou l'effacement de notre accentuation? Qui n'a senti la barrière que mettent entre les langues germaniques et le français la dureté de leurs consonnes et la force de leurs aspirations? C'est dans cette partie que la linguistique touche de plus près à l'histoire naturelle; c'est là que les influences de la race et du climat se font sans doute le mieux sentir. Et pourtant ce fondement de la connaissance d'une langue est, le plus souvent, à peine abordé dans nos grammaires.

La *formation des mots* peut être comparée à l'anatomie. Les sons, je viens de le dire, ne sont que les matières premières; le langage les met en œuvre pour en former d'abord des racines simples, puis des groupes de plus en plus complexes dont il distingue le sens par leur forme. La première de ces opérations ne se produit plus depuis longtemps dans les langues; elle appartient à leur période primitive, que nous ne pouvons nous représenter que par des conjectures plus ou moins bien établies; il en est de même de la constitution des thèmes primaires ou radicaux, qui n'existent plus sous leur forme nue dans les idiomes que nous connaissons. Ceux-ci n'emploient pour la formation des mots que deux procédés, la *dérivation* et la *composition*. — La *dérivation* consiste à attacher au thème une terminaison, qui tantôt n'a pas d'autre effet que de l'assigner à une certaine classe de mots, tantôt ajoute à son sens général une détermination propre. La première forme de dérivation, qu'on peut nommer *spécification*, appartient aux périodes les plus anciennes du langage; c'est ainsi que du thème *reg-*, auquel est attachée l'idée de diriger, on fait en latin par l'addition d'une terminaison nominale le nom *rex (reg-s)* et d'une terminaison verbale le verbe *reg-o*. Bien qu'il soit plus rare dans les époques modernes, ce procédé y existe encore; c'est celui dont le français s'est servi pour tirer du thème contenu dans

*regretter* le substantif *regret*, celui que nous employons encore en disant par exemple *chauffe*, de *chauffer*, nous contentant de donner au radical du verbe une forme nominale; il se retrouve également dans les autres langues romanes, comme l'a montré dans un mémoire spécial, avec autant d'érudition que de justesse, un de nos maîtres, le savant professeur de littérature grecque à la faculté des lettres. Mais la seconde forme de la dérivation, celle qui modifie plus particulièrement le sens du mot, est la plus usuelle. C'est ainsi que ce thème *reg-* donne en latin *reg-imen*, *rec-tor*, *reg-ula*, que le thème *chauff-* donne en français *chauffeur*, *chauffage*, *chauffoir*, *chaufferette*. — La *composition* opère sur des mots déjà formés et en réunit ensemble deux ou plusieurs, ainsi *inter-rex*, *cor-rigere*, ainsi *chauffe-pieds*, *surchauffer*. — La grande différence entre la composition et la dérivation, c'est donc que dans celle-là les deux mots joints ensemble ont, indépendamment de leur agglutination, un sens indépendant qu'ils gardent en se groupant l'un avec l'autre, tandis que dans ceux-ci les terminaisons n'ont pas d'existence isolée et sont dénuées de sens en dehors de la modification qu'elles apportent au mot. La grammaire comparée nous apprend, il est vrai, qu'elles en avaient un à l'origine, et que toute dérivation est primitivement une composition; mais dans les langues telles qu'elles existent, cette distinction n'en répond pas moins à quelque chose de réel, et nous diviserons la formation des mots en dérivation et composition. Remarquons qu'on donne le nom de *suffixes* aux terminaisons dérivatives, et qu'on appelle *préfixes* les prépositions ou adverbes qui sont fréquemment usités en composition et se placent devant le mot, tandis que les *suffixes* s'ajoutent au thème. — La formation des mots nous fait voir, groupés et constitués en organes, les éléments primordiaux que nous avait fournis la phonétique; elle achève de donner aux

phénomènes supérieurs qui vont s'accomplir leur base indispensable. — Elle est cependant, s'il est possible, encore moins représentée que la phonétique dans nos grammaires, qui ne comprennent guère que les deux parties dont il nous reste à parler, la *flexion* et la *syntaxe*.

La *flexion* est l'ensemble des modifications que subissent les mots, suivant qu'ils se trouvent avec d'autres dans tel ou tel rapport; elle se divise en deux grandes parties, la *déclinaison* et la *conjugaison*. Elle n'embrasse pas la langue tout entière; un nombre considérable de mots lui échappent; ce sont ceux qu'on appelle *invariables*, et que la grammaire comparée désigne ordinairement par le nom de *particules*, c'est-à-dire les quatre dernières parties du discours (*adverbe*, *préposition*, *conjonction*, *interjection*); ces particules elles-mêmes (sauf les interjections qui ne sont réellement pas des mots) ont été à l'origine susceptibles de flexion; mais elles ne le sont plus dans nos langues. Les six autres parties du discours sont sujettes soit à la *déclinaison* (*article*, *substantif*, *adjectif*, *pronom*, *participe*), soit à la *conjugaison* (*verbe*). — Toutes les langues n'expriment pas par des modifications apportées aux mots eux-mêmes les rapports que marquent la déclinaison et la conjugaison, et aucune n'exprime ainsi tous ces rapports : un autre procédé fait concurrence à celui-là, c'est l'emploi de particules qui se placent à côté des mots et ne font pas corps avec eux. Dans les langues de la famille indo-européenne le second de ces procédés, qui existe toujours à côté du premier, tend à le supplanter de plus en plus, si bien que l'âge de la langue, au point de vue de la grammaire comparée, se marque par la plus ou moins grande place faite à la flexion; ainsi le sanscrit représente sous ce rapport la plus ancienne de ces langues, et l'anglais la plus moderne. — En français, par une application naturelle de cette loi, la flexion est

beaucoup plus restreinte qu'en latin; c'est ce qu'on a exprimé en disant que celui-ci est plus *synthétique* et celui-là plus *analytique*. La déclinaison n'a pas passé en français, il s'en faut, avec tous les aspects qu'elle présentait en latin : le français a conservé imparfaitement la distinction des *genres* (il a perdu le neutre), plus complétement celle des *nombres* et il a abandonné celle des *cas*. Pour la *conjugaison*, le même fait se reproduit : les formes de plusieurs personnes se confondent souvent en une seule, et le passif s'est perdu (sauf le participe passé) ainsi que plusieurs temps de l'actif. On a suppléé à ces pertes en employant pour les noms des particules *(de Pierre, à Pierre,* au lieu de *Petri, Petro)*, pour les verbes des pronoms *(je vois, tu vois,* au lieu de *video, vides)* ou des auxiliaires *(je suis aimé, j'avais aimé,* au lieu de *amor, amaveram)*. Mais la flexion n'en existe pas moins encore, et son étude constitue une des parties les plus intéressantes de l'analyse scientifique d'une langue. Les organes dont la formation des mots nous a fait connaître la structure entrent par elle en rapport les uns avec les autres, se coordonnent et se modifient suivant la fonction qu'ils auront à remplir.

La *syntaxe* est l'étude du fonctionnement de ces organes; elle nous fait assister à un ordre nouveau et plus compliqué de phénomènes. Les mots, formés avec les sons qu'a analysés la phonétique et modifiés suivant les règles de la flexion, se groupent pour former des phrases et se subordonnent à l'unité d'une idée. Ici la physiologie se retire tout-à-fait à l'arrière-plan; la philosophie étudie dans le langage l'image et le moule des opérations de l'esprit. La syntaxe forme ce qu'on appelle essentiellement le génie d'une langue, c'est-à-dire l'ensemble des procédés propres par lesquels une langue s'efforce de rendre la pensée; elle porte par suite la marque des habitudes et des qualités

différentes de la pensée elle-même chez les peuples qui la créent. Le langage atteint avec elle son état le plus intellectuel; aussi va-t-elle en se développant à mesure que la civilisation d'un peuple grandit et que son esprit s'enrichit et se complique. Au delà, il n'y a que la personnalité même de chaque homme qui parle, personnalité qui, par la culture, se dégage de plus en plus des lois physiques du langage, et arrive à produire le *style*, c'est-à-dire l'art dans la parole. L'étude du style dépasse la grammaire comme l'étude de la danse par exemple dépasse l'histoire naturelle; je n'en parle que pour vous indiquer précisément le point où finit la science du langage.

Ainsi : *phonétique*, *formation des mots*, *flexion* et *syntaxe*, tels sont les quatre aspects sous lesquels on peut étudier une langue. Suivant qu'on les embrasse en général ou qu'on regarde successivement sous chacun d'eux les mots pris isolément, on fait la grammaire proprement dite ou le vocabulaire d'une langue; car le vocabulaire doit comprendre ces quatre parties, et chacun des mots qui le composent, comme le plus petit fragment d'un vaste miroir, doit refléter autant que le miroir entier; il en possède en outre une qui lui est propre, l'interprétation des mots; mais pour la commodité du travail, on suppose connu ce qui regarde la phonétique générale et la formation des mots, et on se borne à la flexion et à l'emploi de chaque mot, qui en est la syntaxe. — La *grammaire* au contraire comprend les quatre parties; les deux premières, je le répète, peuvent être considérées comme l'anatomie du langage; les deux dernières en sont la physiologie. C'est dans ce sens, Messieurs, que je compte traiter ici la *Grammaire de la langue française*. Pour achever le programme général du cours qui est le sujet de cette première leçon, il ne me reste plus qu'à vous dire ce que j'entends par grammaire *historique*.

On a contesté, avec beaucoup de talent et d'autorité, à la science du langage le droit de figurer dans les sciences historiques; on a soutenu qu'elle appartenait exclusivement aux sciences naturelles. Je ne vois pas, je l'avoue, entre ces deux séries de sciences, l'abîme qu'on a voulu y mettre. Les sciences naturelles, dit-on, ont pour objet les œuvres de la nature, les sciences historiques les œuvres de l'homme. Mais l'homme fait lui-même partie de la nature, et ses œuvres sont aussi par conséquent des œuvres de la nature, des œuvres au second degré si l'on veut. Il est certain que les modifications que les langues subissent par le cours des siècles sont produites en grande partie par des causes qui agissent avec la régularité et la constance des lois naturelles, et si l'on entend par sciences naturelles celles où l'observation constate des lois, la linguistique est à coup sûr une de ces sciences. Ces lois reposent en dernier ressort sur celles de la physiologie et de la psychologie, en sorte qu'on peut dire que dans la hiérarchie des sciences naturelles elle serait à peu près aux deux que nous venons de nommer ce que la biologie, par exemple, est à la chimie et à la mécanique. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la question, et si par ce côté la linguistique, bien que dans un sens restreint, a droit de figurer dans les sciences naturelles, elle se range tout-à-fait, par un autre, dans les sciences qu'on appelle historiques.

Ce n'est pas que le langage soit une œuvre arbitraire et volontaire de l'esprit humain, mais c'est qu'il ne peut se produire et se développer que dans un milieu historique. Les langues n'ont pas en elles, comme les êtres organiques, leur loi de croissance et de dépérissement; elles n'ont pas de forme nécessaire, d'organes en rapport constant avec cette forme, et quand nous les appelons *organiques,* que nous parlons de leur *organisme,* nous ne prétendons pas constituer « un quatrième règne de la nature; » il faut se garder

de prendre, comme on le fait trop souvent, une métaphore pour une définition. On entend seulement par *organique* ce qui est conforme aux lois primitives d'une langue, par *inorganique* ce qui les viole. Mais les langues ne sont pas, toute métaphore à part, des êtres vivants : elles ne naissent pas (ou du moins elles ont commencé une fois pour toutes à une époque bien antérieure à l'observation), elles ne croissent pas d'après cette sorte de loi propre aux êtres organisés qu'on nomme la force plastique, elles ne dépérissent et ne meurent pas; il n'y a de langues mortes que celles qui ont disparu avec les peuples qui les parlaient ou ont été abandonnées par eux. La part de l'action historique est donc considérable : pour emprunter aux sciences naturelles une de leurs meilleures formules, nous dirons que le développement du langage est *dirigé* par des lois qui lui sont propres, mais rigoureusement *déterminé* par des conditions historiques. Sans doute ces conditions ne changent en rien ces lois elles-mêmes, mais elles leur permettent de passer de la virtualité à l'acte. Si le petit peuple romain, au lieu de conquérir le monde, avait eu le sort des Etrusques ou des Samnites, non-seulement on ne parlerait pas latin ou néo-latin actuellement en France et en Espagne, — ce qui peut-être envisagé comme un simple accident historique, — mais les germes des langues néo-latines, qui reposaient dans le latin, ne se seraient jamais développés. Si au contraire les Etrusques, par exemple, avaient joué le rôle des Romains, non-seulement la langue étrusque n'aurait pas péri si complétement qu'on ne sait à quelle famille de langues en rattacher les rares débris, mais des forces latentes qui étaient dans cette langue, que n'y soupçonnaient pas ceux qui la parlaient, que nous ne pourrions guère démêler si nous la connaissions encore, ces forces latentes, dis-je, seraient arrivées à l'expression et auraient produit des langues qui seraient à l'étrusque ce que les langues néo-latines sont au latin.

Mais ce n'est pas seulement l'existence de la langue ou de telle de ses formes possibles qui dépend de circonstances historiques; la nature de la langue en est profondément affectée. La psychologie, qui est une des deux causes du changement des langues, est par certains côtés une science historique, aussi bien que naturelle. Qui niera par exemple que le caractère des Romains soit en partie le produit des conditions politiques et sociales de leur existence, et qui niera l'influence de ce caractère sur la nature de la langue latine? Un savant et éloquent historien (M. E. Curtius), après avoir fort bien établi la place du grec dans le groupe des langues indo-européennes, n'en ajoute pas moins : « Le premier acte historique des Hellènes est la construction de leur langue, et c'est aussi leur première œuvre d'art. Oui, entre toutes celles de la même famille, la langue hellénique mérite d'être regardée comme une œuvre d'art, à cause du sens exquis qu'elle révèle pour l'harmonie et la variété, la clarté, l'élégance et la proportion. Quand les Hellènes auraient disparu en ne nous laissant que la grammaire de leur langue, c'en serait assez pour nous permettre d'apprécier leurs merveilleuses aptitudes. » Et ne sentons-nous pas chaque jour, en comparant l'allemand au français, que la profonde différence entre les deux peuples se reflète entre les deux langues?

Sans doute cette psychologie des peuples rentre, par un certain côté, dans les sciences naturelles; alors il faut effacer la distinction qu'on a voulu établir, et reconnaître qu'elle est peu fondée, car la classification des sciences doit s'appuyer sur leur méthode et non sur leur objet. Mais si on veut conserver cette distinction, on sera obligé d'admettre que la linguistique appartient également aux deux séries de sciences. — La grande objection, il est vrai, de ceux qui veulent absolument exclure la linguistique de l'histoire, c'est que les volontés individuelles n'ont pas de part au

développement des langues, tandis que dans l'histoire politique, celle des lettres ou des arts, ce sont les volontés ou les qualités individuelles qui composent toute la science. Mais ces deux propositions sont également fort contestables. D'une part en effet les volontés personnelles, les conventions influent certainement au moins sur une partie du langage, sur le vocabulaire, qu'on ne peut cependant négliger tout-à-fait; et la phonétique elle-même, au moins dans les langues cultivées, subit des influences arbitraires : nous voyons chaque jour sous nos yeux notre orthographe, qui est le produit d'une convention souvent bien peu raisonnable, réagir sur la prononciation; c'est ainsi que nous nous sommes remis à dire des *mœurs*, des *ours*, *registre*, *promptitude*, quand le XVII<sup>e</sup> siècle disait des *mœur'*, des *our'*, *regître*, *prontitude;* que nous prononçons *servir*, *dormir*, là où la cour de Louis XIV prononçait *servi'*, *dormi'*, et que l'*r* même des infinitifs de la première conjugaison, *aimer*, *donner*, tout-à-fait tombé dans les patois, reparaîtra un de ces jours, grâce aux efforts des instituteurs primaires. — Et d'autre part, l'histoire des nations, des religions, des littératures et des arts est-elle bien réellement le produit de volontés individuelles et arbitraires? Ne commençons-nous pas à saisir aussi dans ces grands développements des lois que l'initiative personnelle peut entraver ou seconder, auxquelles elle donne occasion et moyen de se produire, mais qui ne lui en sont pas moins supérieures? Et qu'est-ce, après tout, que l'initiative personnelle elle-même?... A mesure que la psychologie, qui est encore dans l'enfance, deviendra plus scientifique, l'idée d'arbitraire ira en s'y restreignant de plus, et finira sans doute par en disparaître comme elle l'a fait de la physique. — Pour résumer cette discussion, la division profonde qu'on a voulu établir entre les sciences historiques et les sciences naturelles ne repose donc sur rien de solide : dans les unes comme dans les

autres il n'y a que des phénomènes dirigés par des lois et soumis, pour se produire, à des conditions qui les déterminent; mais si on maintient cette distinction, comme on peut le faire pour la commodité du discours, la science du langage appartient aux deux groupes et sert pour ainsi dire de transition de l'un à l'autre.

Le mot *historique,* appliqué à la grammaire d'une langue, n'implique pas d'ailleurs qu'on étudiera dans cette langue toutes les influences historiques qu'elle a pu subir. Il ne préjuge pas la question que je viens de traiter, car, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Max Müller, on dit l'histoire de la terre bien que la géologie soit à coup sûr une science naturelle. Ce mot signifie seulement ici que les phénomènes grammaticaux se produisent non ensemble mais successivement, en sorte que l'état d'une langue à un moment donné de son existence est toujours la conséquence de son état antérieur, modifié soit par les lois qui lui sont immanentes, soit par des causes externes. Il en résulte que prétendre faire la grammaire d'une langue sans connaître l'histoire de cette langue, c'est-à-dire les phases qui ont précédé celle qu'on étudie, c'est renoncer à tout résultat scientifique. Le travail se réduit alors à une simple constatation empirique, comme dans les manuels à l'usage des étrangers, ou à une technique, comme dans nos grammaires ordinaires, qui portent en tête cette maxime : *La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement.* Là où la grammaire empirique constate, la grammaire historique explique; l'une donne, à un moment donné, le *comment* d'une langue, l'autre en donne le *pourquoi;* car, en science, le *comment* de l'antécédent est le *pourquoi* du conséquent.

Il ressort déjà pour vous de la manière dont j'ai défini la langue française que je ne puis l'étudier qu'*historiquement.* Puisque je comprends sous ce nom le dialecte de l'Ile-de-France depuis sa plus ancienne apparition jusqu'à

nos jours, je dois embrasser dans mon examen toutes les périodes successives de ce dialecte. C'est en effet ce que je me propose de faire, mais notre étude ne sera pas rigoureusement bornée là. D'une part elle s'appuiera toujours sur le latin, en s'attachant autant que possible à déterminer les formes du latin vulgaire, qui n'est qu'un état plus ancien du français ; elle interrogera aussi les autres idiomes, surtout l'allemand, qui ont concouru à former notre vocabulaire, et parfois influé sur notre grammaire proprement dite. D'autre part, elle s'éclairera sans cesse par la comparaison avec d'autres langues ou dialectes ; cette comparaison embrassera trois degrés : d'abord, et le plus ordinairement, nous rapprocherons du français proprement dit les autres dialectes de la langue d'oïl, soit qu'ils se soient développés de même, soit qu'ils offrent des différences avec le nôtre ; — puis nous ferons plus sommairement le même travail pour les autres grands dialectes dérivés du latin et surtout pour le provençal, qui forme avec le français une sous-division particulière ; — enfin, et beaucoup plus rarement, nous aurons occasion soit de comparer le latin, dans les caractères qu'il a légués aux langues romanes, avec les autres membres de la famille indo-européenne, soit d'emprunter en général à l'histoire d'autres langues quelques faits qui jettent de la lumière sur des faits analogues dans le développement de la nôtre. — En principe, c'est le latin qui sera la limite de nos recherches ; nous ne poursuivrons pas plus loin notre travail. En effet la tâche de la philologie romane est accomplie quand elle est arrivée à rejoindre au latin les langues qu'elle étudie ; c'est à la grammaire comparée des langues indo-européennes à reprendre la chaîne au point où le romaniste la lui tend et à la continuer pour son compte. — De même nous ne chercherons pas à déterminer quelles sont les causes physiologiques et psychologiques des lois que nous observerons ; c'est à la science générale du langage à

profiter des données que lui aura fournies l'étude spéciale d'une langue pour en tirer des conclusions qui dépassent cette étude même. — Examinons rapidement quels seront, dans chacune des quatre parties de la grammaire, les procédés et les résultats de la méthode historique ainsi définie.

La phonétique, envisagée à ce point de vue, prend un caractère tout nouveau. Les sons et leurs modifications ne sont plus seulement des faits, donnés par la réalité, qu'il n'y a qu'à accepter et à enregistrer; il faut découvrir leur forme la plus ancienne, l'époque et la nature de leurs variations. — Dans le cas spécial qui nous occupe, la grande question est de fixer le rapport de la phonétique du français avec celle du latin. Si nous prenons les deux points extrêmes, le français moderne et le latin classique, nous trouvons une telle différence que nous sommes d'abord portés à voir dans le français une création toute nouvelle. La tâche de la grammaire historique sera ici de restituer, autant qu'elle le pourra, tous les degrés de l'échelle par laquelle la phonétique latine est devenue la phonétique française, en passant par le latin vulgaire et l'ancien français. Prenons un exemple. Notre mot *épaule* répond à *spatula;* mais en les mettant l'un à côté de l'autre, on croit plutôt avoir affaire à une traduction qu'à une modification du même mot. Rien n'est cependant plus évident si on suit la marche indiquée. En effet, les inscriptions nous apprennent que le latin populaire avait une tendance à faire précéder d'une sorte de demi-voyelle les combinaisons *sc*, *st*, *sp*, etc., quand elles commençaient le mot, et à dire par conséquent *iscamnum*, *istella*, *ispatula*. Il est d'ailleurs à remarquer que le latin avait déjà exclu, au commencement des mots, des combinaisons de l'*s* avec une lettre suivante, qu'admettent parfaitement le grec ou l'allemand, comme *sl*, *sm*, *sb*, *sf;* on a constaté en outre qu'il est difficile de prononcer tous ces groupes de consonnes sans

les faire précéder d'une sorte d'aspiration vocale, qui est comme l'élan que prend la voix avant de franchir ce petit obstacle; aussi d'autres langues ont-elles imité le latin dans ce procédé. Plus les inscriptions sont récentes, plus les formes en *i* deviennent nombreuses; elles abondent dans les inscriptions chrétiennes, qui laissent largement pénétrer le parler vulgaire, et en particulier dans celles de la Gaule. Cet *i*, qui n'existe pas en valaque et n'existe qu'à peine en italien, s'est conservé tel quel dans le dialecte sarde *(istella, ispiritu);* dans les quatre langues de l'ouest il est devenu *e*, et c'est sous cette forme qu'il nous apparaît dans les plus anciens monuments. Nous obtenons ainsi la forme *espatula;* mais il arrive très-fréquemment en latin vulgaire et déjà en latin classique que la pénultième brève d'un mot accentué sur la deuxième avant-dernière tombe (cf. *seclum, periclum*); c'est ce qui est arrivé ici; et on a eu *espatla*. La suppression de l'*u* met en présence le *t* et l'*l* dans un ordre que ne tolérait pas le latin, et que le provençal seul admet entre les langues néo-latines; aussi a-t-il conservé la forme *espatla*. Pour détruire ce groupe, les autres dialectes ont employé deux moyens : l'espagnol, par un procédé qui lui est des plus familiers, a interverti les deux lettres, et il a eu *espalda,* en adoucissant *t* en *d;* les autres langues ont eu recours à *l'assimilation,* c'est-à-dire qu'elles ont remplacé le *tl* par deux *l*, et ce qui a donné en italien *spalla,* en sarde *ispalla*. Le français change l'*a* final en *e* muet, et il a ainsi formé *espalle,* qu'on trouve dans les anciens textes. A une époque que je crois être la première moitié du XII[e] siècle, un nouveau changement intervient; le français change en *u* le premier *l* de tout groupe de consonnes où cette lettre est la première, et par conséquent aussi de ceux où elle est double : on a donc *espaule,* et sous cette forme le mot traverse tout le moyen-âge. Vers la fin de cette période le mot subit sa dernière

modification : la prononciation ne tolère plus l'*s* devant les consonnes même dans le corps du mot, et on dit *épaule*, mais l'*s* se maintient par tradition dans l'orthographe jusqu'au XVIII[e] siècle, et c'est la troisième édition du dictionnaire de l'Académie, en 1740, qui enregistre officiellement pour la première fois la forme admise aujourd'hui. Vous avez là un échantillon abrégé de la phonétique française, telle que je l'étudierai devant vous; vous voyez dans quel sens cette étude sera *historique*.

Je pourrais donner des exemples pareils de l'application de cette méthode aux autres parties de la grammaire; mais le temps me manque, et je me contenterai de l'indiquer. Dans la formation des mots, la grammaire historique du français distingue ce qui a été transmis par le latin et ce que le français a ajouté à son patrimoine soit en fécondant des germes restés stériles, soit en modifiant l'emploi de moyens connus, soit en faisant des emprunts à d'autres langues; elle montre quelles terminaisons ont été le plus usitées et à quelles époques, quels suffixes sont morts de bonne heure et sont devenus impropres à la création de nouveaux vocables, lesquels au contraire ont gardé leur vitalité et nous servent encore tous les jours. — Dans la flexion, elle suit la destruction toujours croissante du système latin depuis l'importation en Gaule du latin vulgaire jusqu'aux patois actuels de la langue d'oui; elle rend compte des bizarreries de la déclinaison que la grammaire ordinaire se borne à constater; elle montre dans la conjugaison la prédominance de certaines formes, la désuétude où tombent quelques temps, l'emploi toujours plus fréquent de certains autres. — Dans la syntaxe enfin, partie plus délicate et encore moins bien connue, elle tâche de suivre l'esprit français dans ses efforts successifs pour se construire un instrument qui convienne aux phases de son développement; elle étudie les modes de grouper les mots légués par la langue latine, et fait voir comment

le français supplée par des procédés sans cesse nouveaux à ceux que les perturbations de la flexion rendent de plus en plus insuffisants. — En un mot, sur la longue route que le latin de Plaute a faite pour devenir le français d'aujourd'hui, la grammaire historique l'accompagne pas à pas, marquant les étapes, indiquant les haltes ou les marches forcées, prenant note avec soin des changements qu'ont éprouvés dans ce grand voyage l'ordonnance et la composition de chaque groupe, comptant les morts et enregistrant les recrues.

Telle est, Messieurs, la tâche difficile que j'entreprends devant vous. Cette année, après une rapide introduction sur la langue latine et quelques indications sur les autres langues avec lesquelles elle s'est trouvée en contact sur le sol de la Gaule, nous étudierons la phonétique; et si vous voulez bien me prêter le concours de votre indulgence, j'espère passer ensuite à la formation des mots, à la flexion et à la syntaxe. Je serais heureux de pouvoir le faire, et d'avoir enseigné pour la première fois dans son ensemble la vraie grammaire de notre langue. Je me fais peut-être illusion en me promettant un nombre d'auditeurs suffisant, bien que nécessairement restreint; et cependant il me semble que le moment est heureux pour des études de ce genre. Elles datent d'hier dans notre pays, et déjà elles y trouvent un écho intelligent et sympathique; sous leur forme la plus savante, elles ont des maîtres et des élèves qui préparent la fondation d'une école philologique française. Sous la forme plus modeste où se renfermera ce cours, elles ont droit d'intéresser autant, et elles le font plus directement encore, puisque leur objet est la langue même que nous parlons tous. Il ne saurait être indifférent de savoir ce qu'est au juste cette langue, d'où elle vient, par où elle a passé, et les lois qui la constituent. Aride au premier aspect, la grammaire historique n'en a pas moins, pour les esprits réfléchis, un attrait sérieux et puissant. L'obscurité étrange, et, comme

tant d'autres, si facilement acceptée du vulgaire, qui enveloppe le langage, a quelque chose d'effrayant. Qu'est-ce que cette langue que nous parlons, dans laquelle nous pensons, dans laquelle nous vivons de notre plus belle vie, de notre vie intellectuelle et morale, que nous aimons, et qui nous est cependant si singulièrement étrangère? Chaque génération à son tour, en arrivant au jour de l'existence, s'en saisit, s'y suspend pour ainsi dire, et la repasse ensuite plus ou moins altérée à la génération suivante. Insoucieux, indifférents à tous ces mystères qui nous environnent, nous reprenons les vieux mots sur les lèvres de nos mères, nous les mêlons et les agitons sans cesse pendant notre courte vie, jusqu'à ce qu'ils viennent écrire sur notre tombe ce que nous avons cru être, et nous ne leur demandons presque jamais les histoires qu'ils ont à nous dire, et d'où leur vient cette mystérieuse puissance de faire vivre notre pensée. La grammaire historique nous l'apprend; touché par sa baguette magique, chaque mot nous raconte sa destinée, chaque forme repasse par toutes ses métamorphoses, et peu à peu des lois fixes, bien que variées, apparaissent à nos yeux. Ramené à la régularité de son développement spontané, le langage n'est plus quelque chose d'extérieur et d'arbitraire; il retrouve sa place dans l'harmonieux ensemble des choses, dans cette grande trame vivante que tissent les lois éternelles de la nature et dans laquelle sont entrelacés tous les fils de notre frêle existence. La linguistique conduit ainsi pour sa part au plus beau résultat de toute science, qui est de rattacher au grand tout les parties en apparence les plus fragmentaires, et de nous faire sentir la solidarité de chaque détail avec l'ensemble. — En comprenant que notre vie n'est pas un fait isolé et fortuit, que toutes ses manifestations trouvent leur raison d'être, aussi bien que leur expression, dans ce vaste univers dont le microcosme humain est l'abrégé, nous accroissons cette vie elle-même de tout ce que nous y

mêlons de nouveau, en même temps que nous diminuons l'importance excessive que tend toujours à s'arroger notre personnalité passagère; et tout en constatant les lois auxquelles nous sommes soumis, nous jouissons du plaisir élevé de les voir à l'œuvre et de les subir au moins en connaissance de cause.



